	NOTICE D'INFORMATIONS SELECTION D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE <u>CANDIDAT FPC</u>	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud ES/IFPM/ADM/054/A
Date de creation : 30/10/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 30/10/2019	Page 1/9 Date d'application : 30/10/2019



Date d'inscription du 12 décembre 2022 au 24 février 2023

Aucun règlement ne sera remboursé après la clôture des inscriptions

CONDITIONS :

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

Les candidats relevant de la **Formation Professionnelle Continue**, telle que définie par l'article 12 de l'arrêté du 17 janvier 2020 modifié par l'arrêté du 5 février 2021 relatif à l'admission dans les instituts préparant au DEMEM doivent justifier d'une durée minimale de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures.

EPREUVE DE SELECTION :

Sélection sur la base d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Nombre de places : 1

**Sélection des
dossiers :**

**Du 1 mars au
24 mars 2023**

**Affichage des résultats sur le site
chsf.fr :**

14 avril 2023 à partir de 14h00

Confirmation des candidats :

A plus tard le 22 avril 2023

RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION :

Les résultats seront affichés à l'Institut et consultables sur le site internet. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur d'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans le limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement en cas de :

- congé maternité
- rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- rejet d'une demande de congé de formation
- rejet d'une demande de mise en disponibilité
- garde d'un enfant de moins de 4 ans

Ou

De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation.

L'admission des étudiants en formation est subordonnée :

- **Aux vaccins obligatoires : Hépatite B et DTP, Pass sanitaire COVID19**
- **Aux vaccins recommandés : Hépatite A, BCG et ROR**

1) A la production, **au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale. Ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

2) A la production, **au plus tard le jour de la première entrée en stage**, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Le certificat COVID et le certificat du médecin agréé sont obligatoires pour le 1^{er} jour de rentrée en formation

COÛTS FINANCIERS DE LA FORMATION TARIF 2022 (sous réserve de modification pour 2023) :

Ces informations détermineront votre participation financière ou non, d'où l'intérêt d'étudier l'impact financier de la formation dans vos projets.

A LIRE - Statuts financiers à l'entrée en formation (feuille ci-jointe)

La formation en Institut de Formation en Soins Infirmiers a un **coût annuel**, à savoir :

- **Droit annuel d'inscription** : 170 €
- **Frais annuels d'inscription universitaire de Paris Sud** : 95 € (CVEC) (tarif 2022)
- **Droit annuel d'inscription (étudiant étranger extra-communautaire)** : 2 770 €
- **Frais de formation (individuel)** : 7 110 €
- **Frais de formation (autres employeurs ou organismes financeurs)** : 7 500 €

EFFECTIFS ELIGIBLES A LA REGION ILE-DE- FRANCE

Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation

1ERE ETAPE :

Etre en formation initiale en cursus complet (Infirmier, Aide-soignant, Auxiliaire de Puériculture, Manipulateur en électroradiologie Médicale

ou

Etre en formation initiale en cursus partiel et titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP, SAPAT pour les formations auxiliaires de puériculture et aides-soignants ou d'un CAP « Accompagnant Educatif de la Petite Enfance pour la formation auxiliaire de puériculture

2EME ETAPE (ne cochez qu'une seule case représentant votre situation) :

Etre âgé de moins de 26 ans en poursuite d'étude sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) - Joindre un certificat de scolarité

Etre âgé de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de deux ans avant le démarrage de la formation - Joindre un certificat de scolarité

Avoir effectué un service civique qui s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation - Joindre un justificatif

Etre demandeurs d'emplois (catégories A, B ou 1, 2, 3), inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi - Joindre l'avis de situation de Pôle Emploi. N° identifiant :

Région Agence PE : Adresse mail conseiller Pôle Emploi :

Etre bénéficiaires d'un P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) - Joindre un justificatif

Etre bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) - Joindre un justificatif de la C.A.F.

Avoir effectué une passerelle post-bac quand les étudiants relèvent des critères d'éligibilité régionaux mentionnés ci-dessus

Etre apprenants relevant du SPRF (Service Public Régional de Formation) c'est-à-dire sans diplôme, titre ou certification et inscrits sur un parcours de formation complet en formation aide-soignant ou auxiliaire de puériculture - Joindre un justificatif

EFFECTIFS NON ELIGIBLES A LA REGION ILE-DE- FRANCE

Les agents publics (y compris en disponibilité)

Les salariés du secteur privé

Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro

Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation


Les apprentis

Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger

DATE :

SIGNATURE :

	FICHE D'INSCRIPTION SELECTION D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE <u>CANDIDAT FPC</u>	Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud ES/IFPM/ADM/053/A
		Page 5/9
Date de creation : 30/10/2019	Nadia PECQUENARD Responsable de la gestion documentaire IFPM : 30/10/2019	Date d'application : 30/10/2019

Date d'inscription du 12 décembre 2022 au 24 février 2023

A LIRE ATTENTIVEMENT : Notice d'informations avant de remplir la fiche d'inscription

**ENVOI UNIQUEMENT PAR COURRIER : IFPM du CHSF – 40 avenue Serge Dassault - 91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex
(Le cachet de la poste faisant foi)**

PHOTO
(à agrafier)

**Droit d'inscription à la sélection
d'entrée en IFMEM :**
100 €

Sélection des dossiers :
**Du 1 mars
au 24 mars 2023**

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de naissance :

Prénom :

NOM marital :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Département de naissance :

Pays de naissance :

Adresse postale :

.....

.....

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone : / / /

Mail :

RESILIATION

En cas de désistement, aucun règlement ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.
 Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit le concours.
 Je déclare avoir pris connaissance que les informations recueillies sur ce dossier font l'objet d'un traitement informatisé et que les résultats du concours seront publiés sur le site internet du Centre Hospitalier Sud Francilien.
 Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données du fichier qui me concerne, droit que je peux exercer auprès des Instituts de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Sud Francilien.

Fait à : Le :

Signature :





TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET VOUS SERA RETOURNÉ

DOCUMENTS A JOINDRE

(cadre réservé à l'administration)

- Photo d'identité agrafée
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Photocopie couleur recto / verso de la carte nationale d'identité française ou titre de séjour (**en cours de validité**)
- Photocopie couleur de la carte vitale et de l'attestation de droits à l'assurance maladie
- Photocopie des diplômes
- Attestation(s) employeur(s) justifiant de 3 ans d'exercice (soit 4821 heures) à la clôture des inscriptions
- Attestations de formations continues
- Attestation de financement du droit d'inscription et / ou de la formation de l'employeur ou organisme financier (**si prise en charge**)
- Titre ou diplôme étranger + attestation d'équivalence¹ + traduction du diplôme¹
- 3 timbres autocollants
- Justificatif uniquement de la MDPH² en cas d'aménagement du temps de l'épreuve (tiers temps)
- Règlement du droit d'inscription **100 € uniquement par chèque à l'ordre de** : « Régie IFSI CH Sud Francilien »

¹ A demander au C.I.E.P – site internet www.ciep.fr/enic-naric.fr

² Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) – site internet mdphe@cg91.fr



POLE MANAGEMENT

Direction des IFPM du GHT Ile-de-France Sud

IFSI – IFMEM – IFAS – IFAP – Formation Continue

Séloua LAOUARI

Directrice des Instituts de Formations Paramédicales
Du Sud Francilien - GHT Ile-de-France Sud

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07508 91 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France

Instituts de Formations Paramédicales du CHSF

Téléphone : 01.61.69.66.15

Mail : ifsi@chsf.fr

Site internet : www.chsf.fr

Adresse physique :

2, rue Pierre Fontaine – 91000 EVRY

Adresse postale :

40 avenue Serge Dassault – 91106 CORBEIL-ESSONNES Cedex

N° FINES : 910002773

